

L'EMBAUCHE ET L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

Comprendre et s'approprier les dispositifs juridiques existants pour choisir la solution la plus adaptée et prendre les bonnes décisions !

OBJECTIFS & PROGRAMME

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :

- Maîtriser les titres de séjour autorisant à travailler et les appliquer à une situation donnée
- Maîtriser la procédure de demande d'autorisation de travail et les cas dans lesquels elle est obligatoire
- Maîtriser les obligations de l'employeur tout au long de la relation de travail avec un travailleur étranger
- Maîtriser les sanctions applicables en cas de non respect de la réglementation applicable à l'embauche de travailleurs étrangers
- Maîtriser les formalités à accomplir en cas de détachement et les règles applicables aux salariés détachés en France
- Maîtriser les sanction applicables en cas de non respect de la réglementation applicable au détachement en France

PARTIE I : L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

I. Obligation de détention d'un titre de séjour autorisant à travailler

- Présentation des règles prescrites par le Code du Travail

II. Salariés et séjours concernés par l'obligation de détention d'un titre

- Présentation des salariés concernés par l'obligation de détention d'un titre autorisant à travail
- Présentation des séjours concernés par l'obligation de détention d'un titre

III. Titres de séjours autorisant à travailler

- Présentation des titres de séjour autorisant à travailler qui ne nécessitent pas de demande d'autorisation de travail de l'employeur
- Présentation des titres de séjour autorisant à travailler qui nécessitent une demande d'autorisation de travail de l'employeur, des conditions d'attribution de l'autorisation de travail et de la procédure de demande d'autorisation de travail

IV. Cas particuliers des étudiants étrangers

- Pendant leurs études
- Après leurs études

INTERVENANT

Anaïs VANDAËLE

Avocat

PUBLIC

DRH, RRH, Responsable relations sociales, Juriste, dirigeant d'entreprise

PREREQUIS

Connaissances de base en droit social

INFORMATIONS

Lieu

A définir

Dates

A définir

8h30 – 12h30

Durée

4 heures en ½ jour

Prix

A deviser

MOYENS

PEDAGOGIQUES

Salle

Ecran

Paperboard numérique

Support Power Point

EVALUATION

Evaluation finale par QCM

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

INSCRIPTION

Solucial Avocats

+33 (0)3 20 42 19 66

vve@solucial.com

SOLUCIAL AVOCATS

3 Rue Jeanne Maillotte BP 91010 59011 Lille Cedex

Numéro d'activité : 31 59 08657 59

(référencé Datadock – Certifié Qualiopi pour les actions de formation)

Programme mis à jour : 06 2024

INTERVENANT

Anaïs VANDAËLE

Avocat

PUBLIC

DRH, RRH, Responsable relations sociales, Juriste, dirigeant d'entreprise

PREREQUIS

Connaissances de base en droit social

INFORMATIONS

Lieu

A définir

Dates

A définir

8h30 – 12h30

Durée

4 heures en ½ jour

Prix

A deviser

MOYENS

PEDAGOGIQUES

Salle

Ecran

Paperboard numérique

Support Power Point

EVALUATION

Evaluation finale par QCM

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

INSCRIPTION

Solucial Avocats

+33 (0)3 20 42 19 66

vve@solucial.com

V. Récapitulatif des obligations de l'employeur en cas d'embauche d'un ressortissant étranger

- A l'embauche
- En cours d'exécution du contrat de travail
- A l'expiration du titre

VI. Sanctions applicables

- Présentation des sanctions applicables en cas de non respect des règles applicables

PARTIE II : L'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

I. Présentation du détachement

II. Formalités

- Formalités à accomplir par l'employeur établi à l'étranger
- Formalités à accomplir par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre établi en France

III. Règles applicables au salarié détaché en France

- Droit du travail applicable
- Régime de sécurité sociale applicable

IV. Sanctions applicables

- Présentation des sanctions applicables en cas de non respect des formalités et règles applicables